



Compte-rendu du CSAL du 20 novembre 2025

Examen de l'avancée du budget 2025 de la Formation Spécialisée

51 539 euros (78 % du budget) sont engagés à ce jour.

Ce budget est réparti en 3 volets : travaux, formations , et achats (aménagement de postes essentiellement.)

Une contrainte drastique est apparue en 2025 : les autorisations d'engagement doivent correspondre exactement aux crédits de paiement, il n'est donc plus possible d'engager d'autres dépenses, à moins qu'il y ait un déblocage de crédit au niveau régional.

Une entreprise avait déposé tardivement une facture importante de 9000 euros sur Chorus pour un achat en N-2, ce qui a diminué notre possibilité d'engager de nouvelles dépenses cette année.

Par conséquent, certains achats vont devoir être repoussés à 2026 (une demande d'aménagement de poste sur Rennes).

Formations de secourisme : seule la formation premiers secours niveau 1 (PSC1) est proposée à la Disi CO. Tout agent formé depuis moins de 5 ans est considéré secouriste. Contrairement aux formations sauveteur secouriste du travail, une mise à niveau périodique n'est pas obligatoire. A la Disi, le choix a été fait de ne proposer que des formations initiales, et non des renouvellements (une journée de formation, contre 1/2 journée si renouvellement).

La diffusion aux agents et l'inscription à ces formations sont gérées par le service RH de proximité. Il n'y a jamais eu de refus par les chefs de service. La quotité d'agents formés satisfait aux préconisations, mais elle est inégale selon les établissements.

Commentaire CGT : pour rappel, le budget par agent est en nette baisse depuis plusieurs années, situation amplifiée par les suppressions d'emplois. Dans le même temps, les coûts des formations de prévention, des travaux de sécurité et des éléments de protection individuelle n'ont pas diminué, bien au contraire.

Présentation du DUERP-PAP 2025 pour vote et avis

Cette année l'actualisation a été réalisée lors des groupes de travail avec les organisations syndicales (campagne « allégée »).

Le secrétaire de la FS a lu l'avis intersyndical concernant le DUERP/PAP. Avis favorable, avec mise en exergue des risques les plus importants : effectifs insuffisants, notamment dans certaines CID excentrées, risques psycho sociaux, risques routiers, inconfort thermique, visuel (travail sur écran), sorties de bâtiments dangereuses (avec la piste cyclable à Nantes Marsauderies).

La Direction indique agir en faveur de l'attractivité, mais n'a pas la main sur tous les leviers (**et il ne faut pas se leurrer, un des leviers pour attirer de nouvelles recrues serait la revalorisation des salaires !**).

Elle affirme être à l'écoute (un axe de travail partagé avec les employés supérieurs) et invite les agents à remonter les informations ... Ce que nous ne manquons pas de faire en tant que représentants du personnel ! Espérons donc être écoutés et entendus !

Ce DUERP/PAP sera publié sur l'intranet Disi CO.

La CGT Finances publiques s'oppose toujours aux modifications intervenues dans le processus d'établissement du DUERP qui n'implique plus les agents dans ce processus qu'une année sur deux, en contravention avec le Code du travail et les principes de bases de prévention des risques.

Amiante : présentation du DTA d'Orléans et information sur le risque amiante à l'ESI Nantes site Marsauderies notamment au sous-sol

L'amiante est responsable de cancers recensés dans un tableau des **maladies** professionnelles reconnues imputables à l'amiante : le cancer des ovaires a été reconnu dans le tableau assez récemment.

Les Diagnostiques Techniques Amiante sont obligatoires pour tous les bâtiments construits avant 1997.

L'inspecteur santé sécurité au travail rappelle que ce cadre réglementaire vise aussi et avant-tout à protéger les travailleurs des entreprises qui interviennent sur les chantiers (les travaux pouvant générer des poussières). L'évolution des matériaux est surveillée, si une dégradation est constatée, alors une action doit être entreprise pour y remédier.

A Orléans, de l'amiante est présente dans certaines dalles de sol et dans les conduits en fibro ciment des ascenseurs. Dans les 2 cas, la société spécialisée dans la vérification a estimé que les matériaux sont en bon état de conservation, et devront donc être ré-évalués périodiquement.

Au sous-sol de Nantes, le désamiantage a été réalisé ; avant les inondations, le site était en évaluation périodique tous les 3 ans sans action corrective, donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour les personnes qui ont circulé dans ces locaux par le passé.

L'inspecteur sécurité au travail informe également que les agents intervenus ponctuellement pour recouvrir les dalles d'une bâche lors du dégât des eaux n'ont pas encouru de risque.

Nous restons dans l'attente du résultat des mesures d'empoussièrement qui ont été réalisées durant les travaux en juin au sous-sol de Nantes Marsauderies.

Présentation du guide des congés pour raison de santé

Un guide des différents congés (congé maladie ordinaire, congé longue durée, congé longue maladie) a été publié et mis à jour (passage à 90 % de rémunération pour les 3 premiers mois).

Ce guide sera mis en lien sur le site Disi CO

Commentaire CGT : ce guide semble bien construit, mais n'hésitez pas à nous contacter pour toute difficulté d'interprétation ou de mise en œuvre. Nous pouvons vous accompagner auprès des services RH en cas de besoin.

Perspectives d'avenir de l'ESI de Rennes suite à l'annonce de la fermeture du CEA et du CER en septembre 2027

En préalable, la directrice indique que la politique immobilière de l'État n'est pas à la location, l'idée n'est pas de densifier un site sur lequel le loyer est exorbitant (1 million d'euros), la décision est donc prise de quitter les lieux.

La destination finale n'est pas connue, actuellement aucun bâtiment ne pourrait convenir sans travaux (mais à ce jour aucun bâtiment avec travaux n'a été officiellement identifié).

Le calcul des surfaces brutes (16 m² par agent) a évolué et inclut désormais (merci la circulaire Borne !) les locaux de stockages, couloirs, toilettes, cantines etc ... ; le besoin est estimé à environ 1300 m² (soit en réel environ 12m²/agent).

Les contraintes exprimées sont de respecter la logique de travail dans les équipes, conserver les interactions entre équipes, ne pas dissocier l'assistance du reste de l'ESI, avoir des locaux de stockage, un quai de déchargement et des places de parking pour les véhicules de service.

Le souhait est de rester localisé à Rennes, même si la circulation routière est importante aux heures de pointes.

La Direction s'engage à ce que les personnes à mobilité réduite obtiennent des places de stationnement. Elle propose aussi de négocier des abonnements à tarif préférentiels sur les parkings publics.

Une fiche d'impact sera présentée en FS lorsque le projet aura avancé. Il faut attendre que la DRFIP35 fasse son propre plan.

La Directrice s'engage à ce qu'il n'y ait pas de flex office, mais prévient qu'il y aura moins de bureaux individuels.

Notre Directrice se dit confiante dans la négociation avec la Directrice régionale du 35.

Hors instance - nouvelles fraîches : nos camarades de la DRFIP 35 ont appris en CSAL du 10 décembre que ces locaux ont été trouvés au CFP de Magenta.

Sur Nantes, il est également envisagé de relocaliser les équipes de Coulongé à Marsauderies pour économiser un loyer. Cela ne pourra pas se faire sans travaux, et c'est moins prioritaire (loyer à mettre en regard du coût des travaux à réaliser).

Commentaire CGT : cet été, un GT sur la politique immobilière de l'État évoquait pour les travaux un retour sur investissement de 5 ans, cela laisse une marge très confortable pour aménager des bureaux à Rennes. Reste à savoir si ces documents à l'encre à peine sèche seront respectés ou si là encore des économies budgétaires seront mises en œuvre. La CGT continue à réclamer une réforme fiscale plus juste qui fasse réellement contribuer les grandes entreprises et les milliardaires pour donner les moyens aux services publics de fonctionner correctement.

Point d'information sur les moyens d'extinctions à l'ESI de Rennes et sur le risque radon

Une expertise des moyens d'extinction est réalisée régulièrement dans les établissements par les inspecteurs Santé Sécurité au Travail.

A Rennes, la visite de Mme Colas a donné lieu à quelques préconisations (ajout d'un extincteur CO2 dans la salle blanche du 2ème étage, vigilance sur le rechargement des batteries au lithium qui ne doit pas être fait dans les locaux de travail ni à proximité des stockages de produits chimiques).

Risque radon : les ESI de Rennes, Angers et Nantes sont concernés par ce risque d'infiltration du radon dans les sous-sols et rez-de-chaussée ; des capteurs sont posés en période hivernale pour vérifier le non dépassement du seuil de 300 Bq.

À Nantes, la pose d'une aération supplémentaire devrait avoir résolu le problème ; même chose à Rennes. Une ré-évaluation périodique de ces situations est prévue dans les salles qui dépassaient légèrement la norme par le passé.

À Angers les mesures réalisées précédemment étaient normales (<300Bq)

Information sur le risque électrique en rapport avec l'intensification des orages violents vis-à-vis des locaux de travail

L'inspecteur Santé Sécurité au Travail de Loire Atlantique présente une note en réponse à la problématique posée par l'établissement d'Angers sur les phénomènes de surtension occasionnés par **des** événements météorologiques extrêmes.

2 dispositifs existent : les paratonnerres et les parafoudres (sur-tenseurs qui protègent les installations).

Une évaluation du risque est à réaliser avant d'entamer d'éventuels travaux : est-on concerné ? (cf site internet <https://public.meteorage.fr/>), vérifier la présence d'un paratonnerre, le type d'alimentation (aérienne ou souterraine).

Le **scénario envisagé** à Angers pour l'exercice du Plan de Continuité d'Activité il y a 2 ans (un TGBT qui prend feu) a conduit à ce questionnement.

Visite CID de Chateauroux :

Une délégation de la formation spécialisée s'est rendue dans les locaux de CID excentrée de Chateauroux pour rencontrer les deux agents en poste et prendre connaissance de leurs conditions de travail afin de voir si des améliorations sont possibles. Un compte-rendu sera effectué lors d'une prochaine réunion de la FS.

Présentation des missions des assistantes sociales :

Reportée à une prochaine FS

Examen des exercices incendies :

Un exercice reste à faire à Marsauderies. On est à jour sur les autres. Les comptes-rendus doivent être lus en réunion de service

Ces exercices, réalisés 2 fois par an, doivent permettre de repérer les éventuels problèmes.

Examen registre Hygiène et Sécurité

Orléans : - changement des filtres d'aération ; le prestataire a changé, et le nouveau marché prévoit un dépoussiérage tous les 3 mois (opération qui a eu lieu récemment)

Fortes chaleurs / clim en panne : il est possible de changer de bureau.

Tours : un bourdonnement permanent a été signalé dans des bureaux : le changement de climatiseur sera fait au 1^{er} trimestre 2026

Suivi des accidents de service :

4 accidents depuis la dernière FS : trajet dom/travail ; nuisance sonore ; chute à l'ESI d'Orléans

Calendrier visite de la délégation :

La prochaine visite de la délégation de la formation spécialisée aura lieu à la CID 41 à Blois .

Serviettes hygiéniques : tous les établissements ont été équipés sauf à Rennes, où le prestataire du marché doit en fournir.

Questions diverses :

ESI d'Orléans : Rumeur sur l'arrivée de nouveaux services ; pas de saisine officielle de la Drfip45 ; a directrice indique cependant qu'il ne sera pas possible d'accueillir en densification une activité qui nécessiterait d'accueillir du public.

ESI Tours : en réponse à Solidaires, la direction indique que l'actuel bureau du responsable de la CID a été réaffecté à un autre agent jusqu'à son départ en retraite.

Télétravail et maladies saisonnières : la direction indique que si l'agent est en capacité de travailler, mais contaminant, le télétravail est possible (télétravail ponctuel et non exceptionnel).

Anciens veilleurs de nuit à Tours : les collègues, désormais affectés en tant qu'agents des services communs percevront une prime (une seule fois) de formation, prévue dans le cadre de la nécessité de se former suite à un changement de missions qui n'est pas de leur fait. Le niveau de cette prime dépendra du nombre de jours de formation réalisés. Le versement interviendra en janvier. La Direction s'y était engagée lors des discussions sur leur réaffectation au sein de l'ESI. **Selon nous, c'est une maigre consolation bien loin de compenser la perte de leurs indemnités mensuelles de nuit.**

Vos représentants Cgt en CSAL FS :

Laurent Pruvost (titulaire)

Cynthia Cailler (suppléante)

Olivier Da Fonseca (titulaire)

Sandrine Teurtrie (suppléante)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information :

cgt.disi-centre-ouest@dgfip.finances.gouv.fr